

07.04
2021

COMMUNIQUE DE PRESSE :

ORGANISATION DE L'ACCUEIL MINIMUM AU CENTRE DE LOISIRS POUR LES ENFANTS DES PERSONNELS LIES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE :

Suite aux annonces du Gouvernement, les dates des vacances de printemps ont été harmonisées sur tout le territoire national du 12 au 23/04/2021.

Un décret paru le 02/04/2021 annonce la fermeture de tous les accueils collectifs de mineurs jusqu'au 25/04, mais permet la mise en place d'un accueil minimum pour les enfants des personnels prioritaires.

La ville de Concarneau a organisé l'accueil de loisirs dans les conditions suivantes :

- Accueil uniquement des enfants de 3 à 16 ans des professionnels mentionnés dans la liste arrêtée par le Gouvernement, sans autre solution de garde,
- Accueil des enfants sur le site de l'école du Rouz, puis si les effectifs le justifient, ouverture d'une deuxième structure à l'école de Kérandon ,
- Ouverture de l'accueil à 7h30 et fermeture à 19h, repas fournis par la cuisine centrale.

Avant tout accueil, il est demandé aux parents d'inscrire obligatoirement leur enfant par anticipation. A cette fin, prendre contact avec le secrétariat de la Direction Education Jeunesse au 02 98 50 38 36 (8h30-12h /14h-17h).

Afin que l'inscription soit valide, les parents concernés devront fournir :

- Une déclaration sur l'honneur (accessible en ligne sur le site internet www.concarneau.fr),
- Un justificatif attestant de l'appartenance à une catégorie professionnelle prioritaire (carte professionnelle ou attestation de l'employeur à fournir).

La Municipalité

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



CONTACT PRESSE :

Christine BARBA

Chef de Cabinet du Maire

☎ 02 98 50 38 60

☎ 06 34 33 90 60

✉ christine.barba@concarneau.fr

VILLE DE CONCARNEAU

Place de l'Hôtel de Ville - BP 238